

Date de la convocation Mercredi 26 avril 2023

## **Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **Séance du mardi 02 mai 2023 - 18H30**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 34

#### **Présents ou représentés 32**

SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, HAMMANN Jean-Georges, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, KAUFFMANN Jean-Luc, LUTZ Christophe, DURR Carine, GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule (arrivée à 19h05), ULRICH Xavier, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, GOEHRY Mireille (arrivée à 18h50), WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc

#### **Dont pouvoirs 06**

HIPP Alain (à SCHOLLER Manuela), LANG Matthieu (à RODRIGUEZ Nicolas), GUERREIRO Jérôme (à LENGENFELDER Daniel), ERNEWEIN Véronique (à ULRICH Xavier), RIEHL Bernard (à TAESCH Françoise), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc),

#### **Absents, excusés 04**

INGWILLER Bernard, DETTLING Philippe, LIENHARD Bernard, HATT René,

**Secrétaire de séance** PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1<sup>er</sup> Vice-Président

**DCC 1079/05/2023**

### **Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) à Hochfelden : consignation des indemnités d'expropriation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations**

Et après en avoir délibéré,

- **CONSIGNE** la somme de **71 580 €** (soixante-et-onze mille cinq cent quatre-vingts euros) représentant le montant global de l'indemnité principale et de l'indemnité de emploi due à M. Charles SCHRAMM au titre de l'expropriation de la parcelle sus désignée **auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation** au bénéfice de M. Charles SCHRAMM.
- **PRÉCISE** que le déblocage de la somme consignée aura lieu au profit de l'exproprié et sous sa seule responsabilité, après fourniture des pièces justificatives requises.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents administratifs et financiers relatifs à cette consignation.

Vote à l'unanimité

**DCC 1080/05/2023**

### **Construction d'un Groupe Scolaire intercommunal et accueil périscolaire à Alteckendorf : attribution du lot nettoyage de finition**

Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le marché du lot n° 18 - Nettoyage de finition avec l'EUURL **AVISO PROPRETÉ sise 13 rue Forlen 67118 Geispolsheim** pour un montant de **12 250 € HT**.
- **AUTORISE** le Président à signer :
  - Ledit marché,
  - Les actes modificatifs n'ayant aucune incidence financière sur le montant des marchés (notamment les actes spéciaux de sous-traitance) et toutes les pièces administratives relatives à l'opération,
  - Les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial, dans le respect du montant de l'enveloppe financière.

Vote à l'unanimité

**Construction d'un Groupe Scolaire intercommunal et accueil périscolaire à Hochfelden : désignation d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage**

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'attribuer le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction d'un Groupe Scolaire intercommunal et d'un accueil périscolaire à Hochfelden au Bureau **MP CONSEIL** sis 23 rue de la Haye 67300 SCHILTIGHEIM.
- **APPROUVE** ce marché pour un montant de **39 640 € HT**.
- **AUTORISE** le Président à signer :
  - Le marché d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage,
  - Les actes modificatifs n'ayant aucune incidence financière sur le montant des marchés (notamment les actes spéciaux de sous-traitance) et toutes les pièces administratives relatives à l'opération,
  - Les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial, dans le respect du montant de l'enveloppe financière.

Vote à l'unanimité

---

**Mise en place d'un service commun avec la Commune de Hochfelden en vue du déploiement d'un service de délivrance de titres d'identité au sein de l'Espace France Service du Pays de la Zorn**

Entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le renforcement de l'Espace France Services via le déploiement d'un service de confection de titres sécurisés d'identité (cartes d'identité et passeports), au sein de la Maison du Pays de la Zorn à Hochfelden, siège de l'intercommunalité, et de solliciter les services de l'État pour l'attribution d'un dispositif de recueil assorti d'une connexion à une plate-forme de pré-demande et de rendez-vous en ligne.
- **DÉCIDE DE CRÉER** en conséquence un service commun entre la Commune de Hochfelden et la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, intitulé « Service de recueil des données et de délivrance des titres sécurisés d'identité ».
- **DEMANDE** au Maire de la Commune de Hochfelden de proposer au Conseil de municipal de prendre une délibération concordante de mise en place d'un service commun en vue du déploiement d'un service de délivrance de titres d'identité au sein de l'Espace France Services intercommunal.
- **CHARGE** le Président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

---

**Renforcement de la Banque de Matériel Intercommunale (BMI) : acquisition d'une remorque réfrigérée**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'acquérir une **remorque réfrigérée** type FOURGON FRIGO COOL auprès de la société **METREM - METAL REMORQUE 4 rue de l'Expansion 67210 Obernai** pour un montant total de **7 891,33 € HT**.
- **SOLLICITE** une aide financière auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du Fonds de Solidarité Territoriale.
- **NOTE** la participation de l'Association Intercommunale du Pays de la Zorn (AIPZ) pour un montant prévisionnel de 2 367,00 €.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

**Dépenses € HT :**  
Acquisition remorque **7 891,33 €**

**Recettes :**  
CEA - FST (50 %) 3 945,00 €  
AIPZ (30 %) 2 367,00 €  
CdC Zorn (20%) 1 579,33 €  
**TOTAL RECETTES 7 891,33 €**

- **FIXE**, à compter de ce jour, le tarif de location de la remorque réfrigérée à **50 € par manifestation** et la caution à **500 €**.

Vote à l'unanimité

**DCC 1084/05/2023**

### **Subventions aux Associations pour l'année 2023**

Et après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** les subventions aux Associations conformément aux dispositions prévues dans le guide de soutien à la vie associative pour un montant total de **42 299,72 €** réparti comme suit :

**Fiche 1 « École de formation des jeunes » (5 à 16 ans)**

Badminton Club Schwindratzheim	61 jeunes	610 €
Karaté Club Hochfelden	28 jeunes	280 €
Tennis Club du Pays de la Zorn	72 jeunes	720 €
Hochfelden Dettwiller Handball	95 jeunes	950 €
Zorn Tennis de Table	39 jeunes	390 €
Natation Hochfelden	100 jeunes	1 000 €
École de Musique du Pays de la Zorn	100 jeunes	1 000 €
	<b>TOTAL F1</b>	<b><u>4 950 €</u></b>

**Fiche 2 « Cofinancement des postes de formateurs salariés » (20%)**

	<b>Solde 2022 (25%)</b>	<b>Année 2023 (75%)</b>	<b>TOTAL F2</b>
École de Musique du Pays de la Zorn	5 000,00 €	15 000,00 €	20 000,00 €
Tennis Club du Pays de la Zorn	305,02 €	962,70 €	1 267,72 €
Natation Hochfelden	1 055,00 €	3 000,00 €	4 055,00 €
			<b><u>25 322,72 €</u></b>

**Fiche 3 « Aide à la formation du personnel d'encadrement »**

- Natation Hochfelden : coût des formations 9 247,60 €, participation 30 % plafonnée à **500 €**
  - Karaté Club Hochfelden : coût des formations 90 €, participation 30 % = **27 €**
- Total Fiche 3 : 527 €**

### Poste de direction de l'École de Musique du Pays de la Zorn

- Solde 2022 (25%) : 2 875 €
- Année 2023 (75%) : 8 625 €      **Total Poste de Direction : 11 500 €**

- **AUTORISE** le Président à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (jointe en annexe) avec l'École de Musique du Pays de la Zorn.

Vote à l'unanimité

**DCC 1085/05/2023**

### **Contribution au Salon des Professionnels pour nos professionnels / artisans**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **ADHÈRE** à cette manifestation pour la promotion des activités économiques du Pays de la Zorn.
- **ÉMET un accord de principe** pour contribuer à la location d'un emplacement (stand) avec un **maximum de 50 %** pour les entreprises du Pays de la Zorn.
- **PRÉCISE** que le montant définitif de cette contribution sera arrêté dans une séance ultérieure après avoir enregistré les participants de notre territoire.

Vote à l'unanimité

**DCC 1085/05/2023**

### **Assurance statutaire des agents de Communauté de Communes : adhésion à la consultation du Centre de Gestion du Bas-Rhin**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de rejoindre la procédure de consultation et de donner mandat au Centre de Gestion du Bas-Rhin pour procéder à une demande de tarification pour son compte dans le cadre d'un marché public d'assurance groupe couvrant les risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la Collectivité.

#### **Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :**

- Agents affiliés à la CNRACL. : Décès, Accident du travail / Maladie contractée en service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office, Invalidité ;
- Agents non affiliés à la CNRACL. : Accident du travail / Maladie imputable au service, Grave maladie, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire.

#### **Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :**

- Durée du contrat de 4 ans, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
  - Régime du contrat en capitalisation.
- **PREND ACTE** que les taux de cotisation et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que la Communauté de Communes puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat d'assurance groupe souscrit par le Centre de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- **AUTORISE** le Président à signer et transmettre toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme  
Le Président,  
Bernard FREUND

Les textes intégraux sont consultables au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn durant les heures d'ouvertures ou sur le site de la CCPZ <http://www.payszorn.com>

